REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Application agréée E-legalite.com
70_DE-084-288400039-20211125-D21_38-BF

2021/051

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2021

N° 21/38

OBJET :
Coût de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1ère classe, spécialité Réseaux voirie et infrastructures, session 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

Etaient présents : Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Corinne TESTUD-ROBERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur François LUCAS (suppléant de Madame Katy RICARD), Monsieur Marc MOSSÉ, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Laurence CHABAUD-GEVA, Monsieur Frédéric ROUET, Madame Sophie MARQUEZ, Madame Valérie MICHELIER, Monsieur Julien MERLE (suppléant de Monsieur Anthony ZILIO), Madame Françoise DEMONT, payeur départemental et Monsieur Aimé BAUMIER, adjoint au payeur départemental.

Etaient absents et excusés : Monsieur Jean-François LOVISOLO et sa suppléante Madame Geneviève JEAN, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sonia HAQUET et sa suppléante Madame Nicole GIRARD, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER, Madame Martine DURIEU et sa suppléante Madame Laurence RIEU.

Etaient représentés : Monsieur Max RASPAIL a donné procuration à Monsieur Frédéric ROUET pour le représenter et voter en son nom.

En application de la charte régionale de coopération des Centres de gestion PACA et de la convention cadre pluriannuelle entre les Centres de gestion PACA relative aux transferts des ressources financières en matière d'organisation des concours et examens professionnels, les Centres de gestion s'organisent au niveau régional ou interrégional pour l'organisation des concours et examens professionnels relatifs aux cadres d'emplois de catégorie A et B transférés par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 et par le décret n°2009-1732 du 30 décembre 2009.

La compensation financière est versée par le CNFPT au CDG coordonnateur de la région sous forme d'une enveloppe unique, qui rembourse ensuite à chacun des CDG de la région les frais d'organisation des opérations organisées, au regard de la fiche financière établie.

En application de la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les Centres de gestion, le CDG coordonnateur recouvrera auprès des autres Centres de gestion coordonnateurs, les recettes correspondant au coût des lauréats de concours et d'examens relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination.

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Application agréée E-legalite.com
70_DE-084-288400039-20211125-D21_38-BF

En conséquence, Monsieur le Président porte à la connaissance des membres du Conseil d'administration l'annexe financière, de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1ère classe, spécialité Réseaux voirie et infrastructures, session 2021, ci-après.

Les membres du Conseil d'Administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT à l'unanimité l'annexe financière ci-jointe.

APPROUVENT à l'unanimité le coût lauréat applicable aux CDG coordonnateurs dont dépendent les lauréats relevant d'un ressort géographique non couvert par la coordination, pour l'organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien territorial principal de 1ère classe, spécialité Réseaux voirie et infrastructures, session 2021, tel que présenté par Monsieur le Président.

Pour extrait conforme,

Le Président

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Maurice CHABERT

Le Président du
Centre de Gestion de la fonction
Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire
de la présente décision
AVIGNON, le 25 NOV. 2021

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Application agréée E-legalite.com
70_DE-084-288400039-20211125-D21_38-BF

2021/052

CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

COUT DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE - Session 2021
Réseaux Voirie et Infrastructures

Nombre de postes ouverts	-
Nombre de candidats admis à concourir	35
Nombre de candidats présents à l'admissibilité	30

Nombre de candidats admissibles	25
Nombre de candidats présents à l'admission	24
Nombre de candidats admis	13

DÉTAILS DÉPENSES ENGAGÉES	COÛT DÉPENSES
Epreuves écrites : Location espace + mobilier	229,13 €
Achat des sujets nationaux (le cas échéant)	400,00 €
Epreuves écrites : Rémunération des concepteurs sujets le cas échéant et des correcteurs copies, charges patronales et jury d'admissibilité	566,24 €
Epreuves orales : Location espace + mobilier	0,00 €
Epreuves orales : Rémunération des intervenants, charges patronales et jury d'admission	2 495,24 €
Restauration et dépenses alimentaires (admissibilité + admission)	267,03 €
Frais d'hébergement et déplacement des intervenants (admissibilité + admission)	428,84 €
Frais de déplacement des agents (admissibilité + admission)	0,00 €
Frais d'impression, de reprographie et d'affranchissement	49,10 €
Frais de fournitures	0,00 €
Frais de structure	383,80 €
Frais de personnel des services concours et support	7 854,04 €
COÛT DU CONCOURS (le cas échéant)	**12 673,42 €**
Déduction des frais de participation acquittés par les candidats (le cas échéant)	**Néant**
COÛT TOTAL DU CONCOURS	**12 673,42 €**

COÛT LAURÉAT	**COÛT TOTAL DU CONCOURS / NOMBRE DE LAUREATS**	**974,88 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 25/11/2021
Application agréée E-legalite.com
70_DE-084-288400039-20211125-D21_38-BF